

BAREME DES HONORAIRES 2017

HONORAIRES DE TRANSACTION

Pour toute demande d'estimation, un forfait de 400 € TTC

Pour toutes transactions Immobilières ou Commerciales sur prix de vente

- en dessous de 10 000 €	forfait minimum de	2 000 € HT	2 400 € TTC
- sur la part comprise entre	10 001 € et 20 000 €	11,50 % HT	13,20 % TTC
- sur la part comprise entre	20 001 € et 75 000 €	8,50 % HT	10,20 % TTC
- sur la part comprise entre	75 001 € et 150 000 €	7,00 % HT	8,40 % TTC
- sur la part comprise entre	150 001 € et 300 000 €	6,00 % HT	7,20 % TTC
- sur la part comprise entre	300 001 € et 500 000 €	5,50 % HT	6,60 % TTC
- sur la part supérieure à	500 001 €	5,00 % HT	6,00 % TTC

Ces honoraires TVA en sus sont à la charge du Mandant (sauf stipulation contraire du mandat)

Exemple : prix de vente : 120 000 €	honoraires :	20 000 x 13.20 % = 2 640 € TTC	
		55 000 x 10.20 % = 5 610 € TTC	12 030 € TTC
		45 000 x 8.37 % = 3 780 € TTC	

HONORAIRES DE GERANCE

A charge du bailleur	- sur montant des loyers appelés par le Cabinet	7 % HT	8,40 % TTC
	- déclarations fiscales annuelles par lot		77,50 € HT	93,00 € TTC
	- déclaration TVA (par déclaration)	50,00 € HT	60,00 € TTC
	frais de contentieux				
A charge du locataire	- première relance		24,16 € HT	29 € TTC
	- deuxième relance et lettre des Huissiers		47,51 € HT	57 € TTC
	- envoi dossier à l'huissier		142,50 € HT	171 € TTC
	- avenant au bail (changement de co-locataire)		152,50 € HT	183 € TTC
	- déclaration et suivi sinistre		163,33 € HT	196 € TTC
	- notification congé aux services fiscaux		20,83 € HT	25 € TTC
	- attestations diverses demandées par le locataire		16,66 € HT	20 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION

A la charge du bailleur

Un mois de loyer hors TVA et hors charges, correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction du bail et constat d'état des lieux.

A la charge du preneur

8 € TTC par m2 correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.

3 € TTC par m2 correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux.

Ces honoraires étant plafonnés à ceux versés par le bailleur : un mois de loyer hors charges et hors TVA

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX, PRECAIRES OU PROFESSIONNELS

Négociation et/ou rédaction du bail commercial ou professionnel :

20 % HT du loyer annuel HT, plus honoraires de transaction (*) si droit d'entrée

Négociation et/ou rédaction du bail précaire :

20 % HT sur la totalité des loyers HT de la durée du bail précaire

Les sommes fixes indiquées ci-dessus, sont majorées de la TVA au taux en vigueur et révisées au 1er janvier de chaque année.

Garantie par la compagnie ALLIANZ IARD - 1, cours Michelet - 30051 - 92067 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour 145.000 € au titre de son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, et titulaire de la carte professionnelle N° T 789 délivrée par la préfecture du Calvados. Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de ALLIANZ IARD - 1, cours Michelet - 30051 - 92067 PARIS LA DEFENSE CEDEX . Tarif applicable à compter du 01/01/2017.